



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 14/2025**

Vevey, le 3 novembre 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 13 novembre 2025**

**Réponse à l'interpellation de Madame Anna lamartino-Sica « # VEVEY sculpte son nom »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans son interpellation déposée lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2025, Mme Anna lamartino-Sica, au nom du groupe PLR-Vevey, propose la création d'un monument #VEVEY en bordure du lac, à proximité de la Fourchette et de la statue de Charlie Chaplin. La Municipalité remercie Mme lamartino-Sica pour cette proposition, qui témoigne d'un attachement à l'image et à l'attractivité de Vevey.

Après analyse, la Municipalité ne prévoit pas de donner suite à cette proposition. Une réflexion interne a été menée par les services concernés, permettant d'évaluer les différents aspects soulevés. Voici les réponses aux cinq questions posées :

**1. La Municipalité est-elle prête à envisager la création d'un monument #VEVEY en bordure du lac, à côté de la fameuse Fourchette et en face de la statue de Charlie Chaplin, afin de renforcer l'attrait touristique de notre Ville et de faire rayonner le nom de Vevey à travers le monde ?**

La Municipalité considère que le concept de monument de type hashtag, apparu dans les années 2010 dans une logique de marketing territorial, ne correspond pas à l'identité culturelle et visuelle de Vevey. Ce type d'installation est aujourd'hui largement répandu, voire banalisé, et ne s'inscrit pas dans la démarche artistique et patrimoniale que la Ville souhaite promouvoir. Les éléments déjà présents sur le site, la Fourchette et la statue de Charlie Chaplin, sont uniques, emblématiques et largement photographiés. Ils participent pleinement au rayonnement de Vevey, qui bénéficie déjà d'une forte attractivité touristique. Dès lors, la Municipalité ne voit pas la nécessité d'ajouter un dispositif promotionnel supplémentaire.

**2. Une étude de faisabilité concernant l'emplacement précis, l'intégration paysagère et l'impact touristique pourrait-elle être rapidement lancée ?**

Une analyse préliminaire a déjà été conduite en interne. Elle a permis d'examiner les aspects suivants :

- Le caractère original et unique du projet ;
- L'intégration paysagère et les valeurs patrimoniales ;
- Les flux de visiteurs et la saturation du site proposé ;
- Les contraintes techniques et réglementaires ;
- L'impact touristique potentiel.

Cette analyse a conduit à la conclusion que le projet ne présente pas un intérêt suffisant pour être poursuivi, ni en termes d'identité visuelle, ni en termes de stratégie touristique. A cela s'ajoute que la Municipalité ne dispose pas des ressources humaines ni financières nécessaires pour approfondir cette étude.

**3. La Municipalité pourrait-elle organiser un concours artistique ou public pour concevoir ce monument, en favorisant la participation d'artistes locaux ?**

Dans l'éventualité où un projet devait relever du domaine artistique, un concours devrait être envisagé. Comme pour tout concours artistique organisé par la Ville, il devrait répondre aux objectifs et critères déjà en vigueur, notamment définis par la politique culturelle de la ville, ainsi qu'aux directives et conditions d'organisation en matière de concours d'art dans l'espace public, et s'inscrire dans un budget dédié.

Cela étant, la proposition actuelle ne présente pas les caractéristiques d'un projet culturel. Elle s'inscrit davantage dans une logique promotionnelle, ce qui ne permettrait pas de mobiliser les mécanismes habituels liés à la création artistique. Un projet culturel suppose une liberté de création et une intention artistique affirmée, en cohérence avec la richesse culturelle de Vevey.

**4. Des partenariats avec des acteurs privés (par exemple, hôteliers, restaurateurs, sociétés, commerçants ou sponsors) pourraient-ils être recherchés pour le financement de ce projet ?**

La recherche de partenariats avec des acteurs privés (hôteliers, restaurateurs, commerçants, sponsors) pourrait être envisagée pour soutenir le financement d'un projet, à condition que celui-ci s'inscrive dans une démarche cohérente avec l'identité de Vevey et les objectifs poursuivis. Cependant, la Municipalité souhaite concentrer ses ressources et ses collaborations sur des projets structurants, en lien avec les priorités culturelles, touristiques et urbanistiques de la Ville.



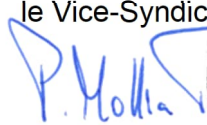
**5. Quelles seraient les étapes, le calendrier et les moyens financiers envisagés pour concrétiser cette initiative si elle recevait un accueil favorable ?**

Aucune démarche n'est prévue à ce stade. Le projet ne sera pas poursuivi, et aucun calendrier ni budget ne seront définis. Comme mentionné précédemment, les ressources humaines et financières actuelles ne permettent pas d'envisager le développement d'un tel projet. Si des disponibilités apparaissent au cours de la prochaine législature, la Municipalité pourra réévaluer l'opportunité d'une telle initiative.

La Municipalité remercie Mme lamartino-Sica pour sa proposition et pour son engagement en faveur du rayonnement de Vevey. Toutefois, elle ne donnera pas suite à cette initiative, estimant qu'elle ne correspond ni aux orientations stratégiques de la Ville, ni aux moyens disponibles à ce jour.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 3 novembre 2025

Au nom de la Municipalité  
le Vice-Syndic la Secrétaire a.i.



Pascal Molliat Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué·e : M. Vincent Imhof

Annexe : Interpellation

## #VEVEY sculpte son nom

**Création d'un « hashtag #VEVEY » pour renforcer l'attractivité touristique de Vevey par la création d'un monument emblématique.**

Vevey, avec son patrimoine historique, culturel et naturel remarquable, jouit d'une situation exceptionnelle au bord du lac Léman. Afin de valoriser davantage notre Ville et d'attirer un tourisme dynamique et moderne, je propose la **création d'un monument #VEVEY** de grande taille, **stratégiquement situé à côté de la fameuse Fourchette et en face de la statue de Charlie Chaplin**, un lieu déjà emblématique et fortement fréquenté par les visiteurs (ci-joint un photomontage).

De nombreuses villes à travers le monde ont vu leurs monuments devenir des attractions touristiques incontournables, contribuant significativement à leur **rayonnement international** grâce à une forte présence sur les réseaux sociaux. Un monument #VEVEY artistique, bien intégré au paysage à cet emplacement clé, deviendrait un nouveau point de repère incontournable. Il compléterait parfaitement la Fourchette et la statue de Charlie Chaplin, déjà très photographiées, en offrant une **nouvelle opportunité visuelle et symbolique**, renforçant ainsi l'attrait touristique de notre Ville.

Dans le monde actuel, les photos souvenirs sont omniprésentes. Le nom de notre Commune figurant sur ces clichés de vacances permettrait à nos voisins, aux vacanciers, aux passants et même à nous-mêmes de **promouvoir activement Vevey** à une échelle mondiale.

En conséquence, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle prête à **envisager la création d'un monument #VEVEY** en bordure du lac, à côté de la fameuse Fourchette et en face de la statue de Charlie Chaplin, afin de renforcer l'attrait touristique de notre Ville et de faire rayonner le nom de Vevey à travers le monde ?
2. Une **étude de faisabilité** concernant l'emplacement précis, l'intégration paysagère et l'impact touristique pourrait-elle être rapidement lancée ?
3. La Municipalité pourrait-elle organiser un **concours artistique ou public** pour concevoir ce monument, en favorisant la participation d'artistes locaux ?
4. Des **partenariats avec des acteurs privés** (par exemple, hôteliers, restaurateurs, sociétés, commerçants ou sponsors) pourraient-ils être recherchés pour le financement de ce projet ?
5. Quelles seraient les **étapes, le calendrier et les moyens financiers** envisagés pour concrétiser cette initiative si elle recevait un accueil favorable ?

Je vous remercie de l'attention portée à cette proposition et demande à la Municipalité une réponse écrite.

Au nom du groupe PLR-Vevey

**Anna Iamartino-Sica, Conseillère communale**

